



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avenant à la convention du GIS neOCampus

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 octobre 2024
Délibération 2024/10/CR-063**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

Vu la délibération 2023/11/CR-046 de la commission de la recherche du 14 novembre 2023 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2024 ;

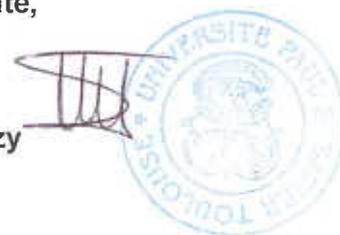
Vu la délibération 2023/12/CR-053 de la commission de la recherche en date du 8 décembre 2023 fixant les montants des dotations 2024 aux GIS et aux laboratoires internationaux

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent l'avenant à la convention du GIS neOCampus qui modifie la cotisation annuelle versée par l'université Toulouse III-Paul Sabatier. La cotisation passe de 500 € à 1 500 € à partir de 2025.

Toulouse, le 17 octobre 2024

La Présidente,

Odile Rauzy



Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0